



ECOLE DE DANSES URBAINES

2 Place du Maréchal Alexander

59235 Bersée

☎ 06.99.34.08.00

✉ kyrielledanse@gmail.com

🌐 www.kyrielledanse.fr



Cadre réservé à l'association

Date d'arrivée du dossier :

Numéro d'adhérent :

DOSSIER D'INSCRIPTION

KYRIELLE DANSE ORCHIES/AIX SAISON 2020-2021

ETAT CIVIL DE L'ELEVE ET DES RESPONSABLES LEGAUX

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

Nom de l'élève : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Mobile du danseur : _____ Profession élève si majeur : _____

E-mail du danseur : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS / RESPONSABLES LEGAUX (si élève mineur)

MERE :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse (si différente du danseur) : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Profession : _____

Tél. Dom : _____

Mobile : _____

Tél. Prof : _____

E-mail : _____

PERE :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse (si différente du danseur) : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Profession : _____

Tél. Dom : _____

Mobile : _____

Tél. Prof : _____

E-mail : _____

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Numéro 1 : Nom et Prénom _____ Téléphone : _____

Numéro 2 : Nom et Prénom _____ Téléphone : _____

Numéro 3 : Nom et Prénom _____ Téléphone : _____

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU KYRIELLE DANSE ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Publicité dans les boîtes aux lettres | <input type="checkbox"/> Bouche à oreilles |
| <input type="checkbox"/> Internet & Réseaux sociaux | <input type="checkbox"/> Ancien adhérent |
| <input type="checkbox"/> Autres (précisez) _____ | |

CHOIX DES COURS

Cochez le ou les cours que vous souhaitez suivre cette saison !

LUNDI

- DANCEHALL (11-14 ans) – 18h00 à 19h00
Nés entre 2006 et 2009 SOPHIE DELMAERE
- HIP HOP NEWSTYLE (Ados/Adultes) – 19h00 à 20h00
Tous niveaux BEN MOHAMED
- STREET JAZZ (Ados/Adultes) – 20h00 à 21h00
Tous niveaux SOPHIE DELMAERE

MARDI

- AFRO KIDS (8-10 ans) – 18h00 à 19h00
Nés entre 2010 et 2012 NOURDINE CHAMASSI

MERCREDI

- DANSES URBAINES (6-7 ans) – 15h00 à 16h00
Nés entre 2012 et 2014 MELYNA DELMAERE
- COURS D'EVEIL (3-5 ans) – 16h00 à 17h00
Nés entre 2015 et 2017 MELYNA DELMAERE
- DANSE AFRO URBAINE (Ados/Adultes) – 19h00 à 20h00
Tous niveaux NOURDINE CHAMASSI

JEUDI

- HIP HOP KIDS (8 -10 ans) – 18h00 à 19h00
Nés entre 2010 et 2012 ABDELHAFID MOUALEK
- DANCEHALL (Ados/Adultes) – 19h30 à 20h30
Tous niveaux AXEL MARSHALL

LIEU

CONTACT PEVELE ARENA – Salle VIP du bas
Entrée côté Beuvry la Forêt
Zone des 3 Bonniers Marins
59310 ORCHIES

JEUDI

- HIP HOP (11-14 ans) – 19h30 à 20h30
Nés entre 2006 et 2009 ABDELHAFID MOUALEK

LIEU

SALLE DES FÊTES
2 Grand'Place
59310 AIX EN PEVELE

TARIFS DES COURS

RAPPEL : AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ

TARIFS AUX PORTES OUVERTES

**ATTENTION : LES TARIFS CI DESSOUS SERONT VALABLES UNIQUEMENT DU 7 au 10 SEPTEMBRE 2020
PENDANT LA SEMAINE PORTES OUVERTES**

NOUVEAUX ADHERENTS :

1 cours (1h) par semaine : 103€/an

2 cours (2h) par semaine : 173€/an

3 cours (3h) par semaine : 233€/an

4 cours (4h) par semaine : 293€/an

+ DROIT D'ENTREE : 20€

+ LICENCE FÉDÉRATION FRANCAISE DE DANSE : 19€ (facultatif)

OFFRE FAMILIALE : non cumulable avec le tarif promotionnel des Portes Ouvertes

TARIFS GENERAUX VALABLES APRES LES PORTES OUVERTES, TOUTE L'ANNEE

POUR TOUS LES ADHERENTS :

1 cours (1h) par semaine : 110€/an

2 cours (2h) par semaine : 180€/an

3 cours (3h) par semaine : 240€/an

4 cours (4h) par semaine : 300€/an

+ DROIT D'ENTREE : 20€

+ LICENCE FÉDÉRATION FRANCAISE DE DANSE : 19€ (facultatif)

OFFRE FAMILIALE : -7€ par membre d'une même famille (à partir du 2^{ème} membre de la famille et vivant dans le même foyer)

**ATTENTION : AUCUNE REDUCTION, NI RENDU DE MONNAIE, NI REMBOURSEMENT NE POURRONT ETRE
APPLIQUÉS SUR LES PAIEMENT EN CHEQUES VACANCES ET COUPONS SPORTS ANCV**

REGLEMENT

Je soussigné(e) M – Mme.....s'engage à régler la somme de€
pour (nombre de cours)cours/semaine pour l'année 2020-2021.

PASS STAGES DECOUVERTES

Kyrielle Danse propose chaque année à ses adhérents de souscrire à une formule à 20€ l'année qui donne accès aux différents stages de danse organisés environ une fois tous les deux mois les jeudis soir de 19h30 à 21h00 à la Maison des Associations de Bersée. Environ 5 stages sont organisés sur l'année et différents intervenants, professeurs de renommée locale, nationale ou internationale viennent enseigner différents styles de danse. Voici le planning de ces stages ! **(dates susceptibles d'être modifiées)**

PLANNING DES STAGES DECOUVERTES 2020-2021

22/10/2020 Sarah Bidaw House Dance	26/11/2020 Cha' Hip Hop	07/01/2021 Jem Genesys Street Jazz	18/03/2021 Théodora Krump	22/04/2021 Pink & Mango Bollywood
---	--------------------------------------	---	--	--

Ces stages sont ouverts à tous nos élèves, à partir de 8/10 ans jusqu'aux adultes !

TARIFS DES STAGES ET SOUSCRIPTION AU PASS DECOUVERTE

POUR TOUS LES ADHERENTS 2020-2021 :

12€/stage

20€ pour 5 stages (souscription valable jusqu'à la date du premier stage)

1h30 par stage et différents styles de danse enseignés

JE PRENDS LE PASS DECOUVERTE A 20€ POUR 5 STAGES

MODALITÉS DE PAIEMENT

- **PAR CHEQUE** : A l'ordre de l'association Kyrielle Danse. Paiement en plusieurs fois possible à condition de donner tous les chèques à l'inscription avec dates d'encaissement au dos des chèques (en 10x maximum)
- **EN ESPECES** : La totalité le jour de l'adhésion
- **CHEQUES VACANCES OU COUPONS SPORT ANCV** : La totalité le jour de l'adhésion (ATTENTION : AUCUNE REDUCTION, NI RENDU DE MONNAIE, NI REMBOURSEMENT NE POURRONT ETRE APPLIQUÉS SUR LES PAIEMENTS EN CHEQUES VACANCES ET COUPONS SPORTS ANCV)
- **EN CARTE BLEUE** : Uniquement pour les paiements de Vêtements Kyrielle, DVD, Pass Stages. Non acceptée pour les cotisations, licence Fédération Française de Danse et cours de danse.

PARTICIPATION AU GALA DE FIN D'ANNEE

Retrouvez ci-dessous les dates provisoires de nos spectacles de la saison (en attente de confirmation, susceptibles d'être modifiées). Merci de noter votre participation ou non dès aujourd'hui en cochant les cases ci-dessous.

TOUS LES ELEVES DE L'ECOLE SONT CONCERNÉS PAR CE SPECTACLE !

PARTICIPATION DES ELEVES AU GALA DE FIN D'ANNEE

GALA DE FIN D'ANNEE :

DIMANCHE 6 JUIN 2021

CENTRE CULTUREL LE PACBO - ORCHIES

PARTICIPE

NE PARTICIPE PAS

Répétitions générales le vendredi 4 juin 2021 en soirée

Pour des raisons d'organisation, les réponses données précédemment ne pourront être changées sauf justificatif valable. Les dates vous seront communiquées en début de saison. La présence aux répétitions générales est OBLIGATOIRE pour pouvoir participer aux galas.

COMMANDE DE VÊTEMENTS KYRIELLE

Remplissez la commande ci-dessous pour obtenir vos vêtements ou packs rentrée floqués aux couleurs de votre école !

Ci-dessous tous les produits disponibles ainsi que les tarifs. La commande de l'école sera passée courant octobre et les produits seront disponibles courant novembre.

COMMANDE DE PRODUITS KYRIELLE DANSE

COULEURS DISPONIBLES POUR TOUS LES ARTICLES : NOIR, BORDEAUX, VERT FORÊT ET BLEU MARINE

T-SHIRT BASIQUE (12€) : Nombre : Taille : Couleur :

SWEAT A CAPUCHE (25€) : Nombre : Taille : Couleur :

SAC TISSU (TOTE BAG) + GOURDE (15€) : Nombre : Couleur :

AUTORISATION PARENTALE (pour les élèves mineurs)

Je soussigné(e) M – Mme..... domiciliant au

.....
responsable légal, autorise ma fille/mon fils

à suivre les cours de danse dispensés par l'association KYRIELLE DANSE. J'autorise l'association KYRIELLE DANSE à faire donner tous soins urgents constatés par un médecin.

A, le/...../.....

IMPORTANT

Signature du responsable légal :

- Respecter le règlement intérieur de l'école ;
- Souscrire une assurance « responsabilité civile » ;
- KYRIELLE DANSE décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, au sein des différents établissements dans lesquels elle donne ses cours ;
- KYRIELLE DANSE est responsable des mineurs uniquement pendant les activités programmées ; tout enfant mineur doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de son activité. KYRIELLE DANSE n'autorise pas et n'assure pas la garde des enfants en dehors de leur séance programmée ;
- KYRIELLE DANSE n'exerce aucun contrôle sur les accompagnateurs des enfants à l'entrée et à la sortie des activités. Ce contrôle est du ressort de l'autorité parentale ou de tutelle.

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE ET DES PRESTATIONS DE L'ÉLÈVE

Le responsable légal de l'élève autorise KYRIELLE DANSE à :

- Photographier ou filmer l'élève dans le cadre des activités de KYRIELLE DANSE, ainsi que permettre la prise de vue représentant l'élève par des journalistes ou photographes ;
- Imprimer, reproduire, éditer, publier et diffuser ces images dans le cadre des publications écrites et multimédias de KYRIELLE DANSE (dépliants, plaquettes, affiches, magazines, vidéos, site internet etc...) ;
- Enregistrer les événements pédagogiques et culturels organisés par KYRIELLE DANSE auxquels participe l'élève et accepter que le résultat sonore et visuel puisse figurer sur tous les supports de publications multimédias de KYRIELLE DANSE (projets vidéos, DVD, site internet etc...) ;

KYRIELLE DANSE s'engage à utiliser ces images dans le respect absolu de l'image et de la personne et non à des fins pouvant lui porter préjudice.

Les informations recueillies sont nécessaires pour la gestion de l'association et l'organisation des cours.

Elles font l'objet d'un traitement informatique. Seules les personnes statutairement responsables de la gestion de l'association, les professeurs et la Directrice Artistique ont accès à ces données. Les professeurs disposent de la liste de leurs élèves et des coordonnées permettant de vous joindre en cas de problème. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la direction de l'école.

SIGNATURE

Je soussigné(e) M – Mme..... certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

A, le/...../.....

Signature du danseur majeur ou responsable légal :

Nous sommes affiliés à la Fédération Française de Danse. Cette affiliation nous permet aujourd'hui de bénéficier de certains avantages ainsi que d'en faire bénéficier nos adhérents licenciés. Outre une assurance garantie Responsabilité Civile spécifique à la pratique de la danse, chaque licencié peut avoir accès aux événements et formations proposés par la FFD ainsi que des réductions et avantages chez tous les partenaires FFD (MMA, Crédit Mutuel, France Concert, Ibis Hotels, VVF Villages, Hertz, Make up For Ever, Dansea etc...).

Nous ne rendons pas l'obtention de cette licence obligatoire.

Si vous ne souhaitez pas de licence, rendez-vous page 7 directement.

JE SOUHAITE OBTENIR UNE LICENCE FÉDÉRATION FRANCAISE DE DANSE 2020/2021

1^{ère} demande Renouvellement

Les coordonnées du danseur remplies page 1 seront automatiquement récupérées pour la demande de licence.

Je souscris à la licence A de la Fédération Française de Danse et m'engage à régler la somme de 19€ pour obtenir cette licence.

Assurance : Le soussigné déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives à la notice d'assurance consultable en Annexe, dans la boîte à outil de votre espace Licencié/ Affilié ou sur le site Internet www.ffdanse.fr – rubrique Assurance.

Garanties de base Responsabilité Civile + garanties individuelles accident + assistance

Je reconnais avoir été informé de l'intérêt que présentent les garanties individuelles accidents couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive expose.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club et la Fédération Française de Danse à utiliser son image sur tout support dans le cadre de promotion des activités et à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

Droit informatique et Liberté : Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. Les informations sont destinées exclusivement à la Fédération Française de Danse à des fins non commerciales

Je reconnais avoir reçu les indications pour prendre connaissance des documents fédéraux figurant sur la page : <https://ffdanse.fr/index.php/la-federation/statuts-et-reglements>

Pour l'adhérent mineur

Nom et Prénom du représentant légal :

.....

Date et signature de l'adhérent majeur ou du représentant légal :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER (OBLIGATOIRES POUR QUE LE DOSSIER SOIT COMPLET)

*Cadre réservé
à l'association*

- DOSSIER D'INSCRIPTION REMPLI ET SIGNÉ
- LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE SIGNÉ EN 2 EXEMPLAIRES
- 2 PHOTOS D'IDENTITÉ DE L'ELEVE
- CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE 3 MOIS (voir pré-rempli sur l'annexe ci-dessous ou certificat médical délivré par le médecin traitant)
- PHOTOCOPIE DE PIECE D'IDENTITÉ DE L'ÉLEVE (ou des parents à défaut)
- PAIEMENTS
- CHEQUES DE CAUTION « COSTUMES » DE 20€ PAR GROUPE ET PAR ÉLEVE

RECAPITULATIF DES PAIEMENTS A REALISER

	QUANTITÉ	MOYEN DE PAIEMENT	MONTANT TOTAL
COURS DE DANSE			
DROIT D'ENTRÉE			
PASS STAGES DECOUVERTES			
VÊTEMENTS			
LICENCE FFD			
CAUTION(S)			
TOTAL			

MERCI D'EFFECTUER DES PAIEMENTS SÉPARÉS POUR TOUS LES ELEMENTS INDIQUÉS DANS LE TABLEAU CI-DESSUS.

Une fois votre inscription validée, chaque élève recevra lors de son premier cours de danse une carte de membre qui sera à déposer à chaque début de cours dans un panier prévu à cet effet puis à récupérer à chaque fin de cours. Dans le but de vérifier les présences et absences lors des cours. Pour toute perte de cette carte, la somme de 2€ ainsi qu'une nouvelle photo d'identité vous seront demandées afin d'en rééditer une nouvelle.

IMPORTANT : Une facture vous sera également distribuée lors du premier cours récapitulant la totalité et le détail de vos paiements précisés ci-dessus. Cette facture sera valable pour la saison et aucun duplicata ne vous sera délivré.

REPRISE DES COURS DE DANSE A PARTIR DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

BENEVOLAT AU SEIN DE KYRIELLE

Comme toute association, Kyrielle ne serait rien sans ses bénévoles. Ponctuellement, occasionnellement ou de manière plus régulière, toute aide nous est précieuse. Si rejoindre notre équipe dynamique, familiale, passionnée et si apporter vos compétences à la gestion de notre école de danse et/ou de nos événements vous tente alors n'hésitez plus et remplissez le formulaire ci-dessous et vous serez recontactés par la direction de l'école pour vous donner plus d'informations.

Nous avons un fonctionnement réparti par équipe de gestion, chaque équipe est dirigée par un Chef d'Equipe, membre de notre Conseil d'Administration. C'est lui qui sera votre référent et qui vous recontactera pour vous renseigner.

JE SOUHAITE DEVENIR BENEVOLE POUR KYRIELLE DANSE

Personne 1 : Nom : _____ Prénom : _____

Tel Mobile : _____ E-mail : _____

Personne 2 : Nom : _____ Prénom : _____

Tel Mobile : _____ E-mail : _____

Personne 3 : Nom : _____ Prénom : _____

Tel Mobile : _____ E-mail : _____

MERCI A VOUS

LISTE DE FOURNITURES VALABLES POUR L'ANNÉE

- **Ballerines ou Baskets de danse (Chaussures de villes INTERDITES en cours de danse)**
- **Tenue adaptée à la pratique de danse (legging, jogging ou short de sport) JEANS ET PANTALONS DE VILLE INTERDITS**
- **Brassière de danse pour les filles (pré-ados, ados et adultes)**
- **Baskets blanches unies (souvent utilisées et demandées par les professeurs pour les galas)**
- **Baskets et/ou bottines noires unies (souvent utilisées et demandées par les professeurs pour les galas)**
- **Legging ou pantalon souple noir uni (souvent utilisé et demandé par les professeurs pour les galas)**
- **T-shirt ou sweat Kyrielle (conseillé car souvent utilisé et demandé par les professeurs pour les galas)**
- **Gourde ou bouteille d'eau FORTEMENT CONSEILLÉE pour les cours de danse. Pour les enfants, bouteille ou gourde PERSONNELLE AU NOM DE L'ENFANT OBLIGATOIRE.**

Obligations médicales

Préconisations de la FFDanse concernant le CERTIFICAT MEDICAL TRI-ANNUEL

La Fédération Française de Danse prend acte de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 et des textes d'application, notamment sur le point du certificat médical assorti de l'auto-questionnaire annuel de santé.

Elle confirme aux responsables de structures de danses (clubs ou écoles) que :

- Ils sont légalement responsables de l'exigence ou non d'un certificat médical de non-contre indication (CNCI) à la pratique de la danse.
- Ils peuvent inviter leurs adhérents à consulter au moins annuellement leur médecin afin de vérifier si leur état de santé permet la pratique de l'activité et demander la délivrance du certificat médical adéquat.
- Dans la Loi précitée, rien n'interdit l'exigence du certificat annuel (art 219 et 220).
- L'auto-questionnaire de santé contient des données dont **le traitement ou la conservation sont éventuellement interdits** par la réglementation européenne à compter du 25 mai 2018, sauf certification officielle (règlement du 27/04/2016, n° 2016-679, art 9).
- Pour les compétitions (concours, rencontres, championnats etc.), les fédérations sont décideurs en matière de fréquence du certificat médical.

Dans ces conditions, la Fédération Française de Danse préconise la continuation de l'exigence d'un certificat médical annuel, précisant la nature de la pratique (loisir ou compétition).

COORDONNÉES DU MEDECIN TRAITANT

Nom du médecin traitant :
Adresse :
Numéro de téléphone :

Merci de nous signaler tout problème de santé des danseurs (diabète, asthme ou autres ..) qui pourraient éventuellement impacter légèrement leur pratique de la danse, dans le but d'avertir les professeurs concernés

A FAIRE REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE LA DANSE URBAINE

Je soussigné(e) Dr certifie que
né(e) le/...../..... ne présente à ce jour aucune contre-indication, cliniquement apparente à la pratique de la danse urbaine en compétition ou en loisir.

.....(nom du danseur) est donc apte
à la pratique de la danse urbaine au sein de l'association Kyrielle Danse

Fait à le/...../.....

Cachet et signature du médecin

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS LEGALES

KYRIELLE DANSE est le nom d'une association de danse dirigée par Sophie DELMAERE destinée aux amateurs et aux futurs professionnels. Mademoiselle Sophie DELMAERE est à ce titre directrice artistique de l'école de danse.

ARTICLE 2 - DISCIPLINES ENSEIGNEES PAR KYRIELLE

Street Jazz / Dancehall / Hip Hop / Danse Africaine

ARTICLE 3 - HORAIRES ET LIEU DES COURS

Les cours de danse ont lieu à la Contact Pévèle Arena d'Orchies et à la salle des fêtes d'Aix en Pévèle et les horaires et jours sont disponibles sur le planning des cours.

ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS

* Les cours sont dispensés sur 34 semaines de septembre à juin hors vacances scolaires de l'Académie de Lille.

Afin de valider l'inscription, Kyrielle Danse requiert les pièces suivantes :

* la fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève (s'il est majeur) ou son représentant légal (s'il est mineur)

* un exemplaire du règlement intérieur daté et signé par l'élève et son représentant légal

* un certificat médical datant de moins de 3 mois précisant que l'élève ne présente aucune contre-indication médicale ou maladie pouvant l'empêcher de danser.

* le versement du montant des cours

* 2 photos de l'élève, la photocopie de sa pièce d'identité ou à défaut de celle de ses parents ou de son représentant légal

* un chèque de caution de 20€ par groupe et par élève pour les costumes

* Les élèves sont acceptés à partir de 3 ans.

* Une fiche d'inscription sera envoyée à chaque élève. Pour les nouveaux inscrits, ce document sera à retirer durant les cours ou les portes ouvertes ou disponible sur internet.

* L'inscription sera considérée comme définitive dès lors :

- que la fiche d'inscription aura été remplie, signée et rendue au régisseur de l'association Kyrielle Danse avec la signature du présent règlement,

- qu'un nombre suffisant d'élèves sera inscrit pour l'activité souhaitée

* Le spectacle de fin d'année n'étant pas obligatoire, les élèves n'y participant pas devront le signaler au Régisseur, avant la fin du 2ème trimestre (mi-mars). Ils devront tout de même assister aux cours jusqu'à la fin du 3ème trimestre s'ils ont pris des cours pour un an.

* Le paiement des cours s'effectue auprès des régisseurs de recettes de l'école.

* Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget, Kyrielle Danse offre 3 solutions de paiement :

- le paiement intégral du forfait lors de l'inscription

- le paiement en établissant plusieurs chèques de somme équivalente rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés en banque selon l'échéancier remis par la direction lors de l'inscription.

- le paiement en chèques vacances ou coupons sport ANCV remis en intégralité lors de l'inscription (NON REMBOURSABLES, RESTITUABLES et pas de RENDU DE MONNAIE)

ARTICLE 4.1 - REMBOURSEMENT

* Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées. Toutefois dans certains cas (maladie, classe de découverte scolaire...) en fonction des possibilités et en accord avec le professeur, elles pourront être rattrapées.

*Seuls les arrêts définitifs pour raisons médicales, donneront lieu, sur présentation de justificatifs et certificats médicaux (obligatoire) ainsi que le rendu de la facture annuelle, à un remboursement au prorata des semaines de cours restantes à la date de fourniture de ces justificatifs.

*Toute demande de remboursement sera examinée lors de l'assemblée générale de fin d'année scolaire pour être étudiée avec les documents nécessaires. Les remboursements autorisés par le conseil d'administration seront alors effectués après l'assemblée générale de clôture de saison. ATTENTION : Remboursement IMPOSSIBLE sur les Chèques Vacances et Coupons Sport ANCV

ARTICLE 5 - CONSIGNES PENDANT LES COURS

* Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'être le plus silencieux possible, de ne pas courir et de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux et sur l'ensemble de la propriété dont entre autres l'interdiction formelle de fumer, y compris à l'extérieur des bâtiments, de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi.

* Les téléphones portables doivent être rangés et leur utilisation est formellement interdite durant les cours de danse.

* L'accès aux vestiaires, aux sanitaires et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs

* En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement que ce soit, Kyrielle Danse ne pourra être tenu responsable.

* Les parents ont seulement accès au vestibule d'entrée sauf autorisation préalable exceptionnelle. Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites "Portes Ouvertes". De même les amis, correspondants étrangers, membres de la famille des élèves ne sont pas admis à regarder le cours sauf autorisation préalable auprès de la direction artistique.

* Toute perturbation répétée du cours par un élève, parent ou accompagnant pourra provoquer l'exclusion temporaire ou définitive des élèves concernés.

* Les familles pourront rencontrer le professeur sur rendez-vous en dehors des cours.

ARTICLE 6 - TENUE RECOMMANDEE

* Paire de ballerines, baskets ou chaussettes

* Se munir d'une serviette et d'une bouteille d'eau

* T-shirt

* Pas de pendentifs volumineux, de gros bracelets, bagues ou boucles d'oreilles gênant pour le travail et pouvant blesser l'élève ou ses camarades notamment au moment du travail au sol.

ARTICLE 7 - PRESENCE ET ABSENCE DES ELEVES

* Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

* Le régisseur notera systématiquement en début de cours ou répétition les présences. Toutes les absences répétées seront signalées aux parents des élèves mineurs.

* Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur.

* Toute blessure ou douleur, hors courbatures naturelles liées à la pratique de la danse, devra être signalée au professeur dans les 48 heures.

* Le professeur est civilement responsable des élèves pendant la durée des cours, des répétitions et de leur présence dans le vestiaire.

Les élèves doivent arriver entre 15 minutes et 5 minutes avant le début du cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin de leur cours. En dehors de ce créneau, le professeur n'est pas responsable des élèves.

ARTICLE 8 - ABSENCE DU PROFESSEUR

* En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents et élèves seront prévenus une semaine à l'avance. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

* Lorsque les cours ou répétitions n'ont pas lieu, le professeur n'est pas responsable des élèves.

* Dans la mesure du possible, en cas d'absence d'un professeur, le ou les cours en question seront rattrapés ou le professeur sera remplacé.

ARTICLE 9 – SPECTACLES

Le ou les spectacles de fin d'année, s'ils sont le résultat de l'année de travail, ne sont nullement obligatoires mais vivement recommandés.

La participation éventuelle de certains groupes à d'autres manifestations (Fête de la Musique – stages – concours, etc...) n'est pas obligatoire et reste au choix des professeurs.

ARTICLE 10 - NIVEAU

L'appellation du niveau des cours et leur contenu sont sous la responsabilité des professeurs, en fonction de l'évolution de chaque groupe. Le maintien ou le changement d'un groupe ou d'un élève d'une section à l'autre est décidé afin de mieux garder l'homogénéité de groupe tout en respectant les possibilités personnelles de l'élève en fonction des critères suivants :

- Aptitudes corporelles
- Acquisition de maîtrise de la technique pendant l'année ou les années précédentes
- Capacité d'utiliser cette technique dans une chorégraphie de façon expressive.

ARTICLE 11 - DROIT A L'IMAGE

Kyrielle Danse se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

ARTICLE 12 - MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 13 - INFORMATIONS

* Toutes les informations pendant l'année seront envoyées par mail, et/ou SMS.

* Chaque élève recevra un exemplaire du présent règlement, lors de son inscription.

* Aucun élève ou parent ne sera censé ignorer le règlement intérieur de l'association KYRIELLE DANSE.

* Pour tous renseignements, les professeurs et l'équipe dirigeante se tiennent à la disposition des adhérents

Bersée, le/...../.....

Signature de l'élève majeur ou du représentant légal, s'il est mineur

(Faire précéder votre signature de la mention « Lu et Approuvé »)